

Jean-Pierre Obin

ANALYSE DES SITUATIONS PROFESSIONNELLES

Cas n° 1 : Karim

Le lycée, polyvalent, est situé en centre ville, il compte 969 élèves (320 de la 2nde au BTS du secteur Sciences médico-sociales, 649 de la Seconde au bac professionnel et mentions complémentaires post-baccalauréat du secteur professionnel tertiaire et social) ; l'établissement jouit d'une excellente réputation, les résultats aux examens sont bons, le personnel enseignant est stable.

Les élèves sont plutôt calmes, polis. Une véritable politique de la citoyenneté, de l'écoute de l'autre, du respect est conduite par le chef d'établissement, les CPE et les professeurs. Depuis 3 ans, toutefois, les incivilités augmentent. Les enseignants vivent mal cette montée de la violence verbale et expriment au chef d'établissement leur découragement au moindre incident.

Le chef d'établissement a entrepris, avec l'accord des enseignants, un travail de réflexion dans le cadre du CESC avec un psychothérapeute. Depuis 3 ans différents thèmes ont été abordés : l'adolescence (le respect de la règle, la violence, la psychologie), l'enseignant face aux réactions d'incivilités, la maîtrise des émotions ; l'écoute, des séances portent sur des études de cas vécus par des professeurs.

Karim est élève en 2^{ème} année de BEP Comptabilité, il est né en 1984. Il habite dans la banlieue, il est externe et boursier (12 parts), il possède la nationalité française, ses parents sont de nationalité algérienne, il a 4 frères et soeurs ; Karim a eu un suivi éducatif jusqu'à sa majorité. Elève plutôt calme et discret en seconde professionnelle, il est devenu au cours du 1^{er} trimestre de sa 2^{ème} année renfermé, souvent agressif avec les professeurs (notamment les professeurs de lettres, d'histoire et d'anglais).

Il cumule 30 absences entre la Toussaint et Noël. Il n'effectue plus le travail demandé, Karim fuit tout contact, il affiche une grande tristesse, une grande fatigue. Dernier à entrer en cours, il est le premier à quitter la salle de classe. Ses résultats sont moyens. En novembre, il commence à s'exprimer souvent en arabe en cours et est mis en retenue par un professeur pour effectuer un travail non fait en temps voulu.

Karim, en cours de français, est passé de la simple contestation de certains textes à un désintérêt total et à un « *Le texte, j'en ai rien à foutre !* » Le professeur de français l'a alors prié de quitter la salle, devant son refus d'obtempérer, il a jeté le cartable de l'élève hors de la classe, ce dernier a alors riposté en projetant devant lui une table et en proférant des insultes.

Le 13 janvier, il insulte et menace son professeur d'anglais.

Le proviseur rencontre alors, le jour même, Karim et sa mère pour signifier l'exclusion temporaire et la comparution prochaine de l'élève devant le conseil de discipline.

Karim menace alors le proviseur « *Vous n'allez pas vous en tirer comme ça !* », quitte le bureau en claquant la porte et en renversant sa chaise. Sa mère insulte le proviseur, les professeurs, l'éducation nationale et quitte également le bureau en claquant la porte et en hurlant. Le proviseur adjoint assiste à cette rencontre.

Le 14 janvier, un délégué de la classe de Karim demande à rencontrer le proviseur. En préambule, il parle de son sens de l'honneur, donné par sa famille, de ses convictions religieuses chrétiennes, de son rôle de délégué et par conséquent de son devoir à apporter des précisions ; il dit également n'avoir aucune relation d'amitié avec Karim et aucune affinité idéologique avec lui, mais il le respecte parce que c'est un gentil camarade. Il s'exprime au nom de ses camarades de classe, affirme que Karim n'a jamais menacé quiconque et précise que le professeur d'anglais lui a demandé de changer de place pour faire le devoir sur table. Karim, déjà assis devant le bureau, a refusé de bouger : « *Je suis devant vous, vous me voyez bien !* » Le professeur a alors tenu des propos que le délégué ne sait pas bien reformuler, « *C'était humiliant* » dit-il, et a refusé de faire composer Karim. Celui-ci a alors déclaré « *Le jour du jugement dernier, je serai là pour témoigner de toutes les choses que vous faites et là on verra qui ira en enfer.* » Tous les élèves de la classe ont demandé un entretien avec le proviseur. Les jeunes ont confirmé les propos du délégué et ceux, humiliants, du professeur d'anglais. Le chef d'établissement a ensuite rencontré les élèves à trois reprises avant la tenue du conseil de discipline.

Le professeur principal a souhaité une réunion de l'équipe pédagogique de la classe. Au cours de cette réunion une atmosphère de doute s'est dégagée à l'égard de la collègue d'anglais, 9 professeurs étaient assis côte à côte, seules les professeurs d'anglais et d'allemand s'étaient installées en face. Il apparaît que ce professeur se dit toujours menacé et cela depuis plusieurs années : cahier de notes volé, tache sur son chemisier, lettre d'insultes d'élèves, violences verbales... Elle porte toujours plainte auprès du recteur en demandant 1 franc de dommages et intérêts pour atteinte à l'intégrité d'un fonctionnaire dans l'exercice de ses fonctions.

Le proviseur prépare son intervention devant le conseil de discipline avec l'équipe pédagogique. Quelle analyse faites-vous de cette situation ?

FICHE INDIVIDUELLE D'INCIDENTS

CLASSE 2^e Complicité

NOM DE L'ELEVE... Karim ... Prénom...

Date... 13-1-04 ... Heure... 16h ... Lieu des faits... Cours anglais

Cet incident concerne : Elève/élève

Elève/personnel

NATURE DE L'INCIDENT	SANCTIONS PROPOSEES
Oubli répétitif de matériel <input type="checkbox"/>	<p>Je demande le conseil de discipline avec renvoi définitif du lycée - Je porte plainte au commissariat.</p>
Absences répétées <input type="checkbox"/>	
Refus de travailler <input type="checkbox"/>	
Perturbation <input type="checkbox"/>	
Violence verbale + menaces <input checked="" type="checkbox"/>	
Violence Physique <input type="checkbox"/>	
Dégradations <input type="checkbox"/>	
Vol <input type="checkbox"/>	
Autre <input type="checkbox"/>	

RECIT DETAILLE DES FAITS (paroles prononcées, gestes, réactions...)

Après que je demandais à K. de changer de place pour se
avoir surveillé d'anglais, ce dernier a réagi en proférant les
menaces suivantes "vous m'en voulez tous - Attention, à vous et à votre
mari, on vous brûlera tous, l'école avec, la France aussi -
Seul Allah peut être juge pas vous - Le jugement dernier
déterminera les bons et les mauvais - Vous irez en enfer, vous
êtes raciste - Attention à votre voiture - On sera les
plus forts".
K. a refusé de quitter le cours comme je le lui demandais.
Il est resté toute l'heure la tête dans ses mains.

Nom, qualité, Signature

D. E...
prof. anglais



Décision de la Commission, date

FICHE INDIVIDUELLE D'INCIDENTS

CLASSE 2^{nde} Comptabilité

NOM DE L'ÉLÈVE... KARIM ... Prénom...

Date... 5.01.04 ... Heure... 10h15 ... Lieu des faits... classe de français

Cet incident concerne : Elève/élève

Elève/personnel

NATURE DE L'INCIDENT	SANCTIONS PROPOSEES
Oubli répétitif de matériel <input type="checkbox"/>	<p style="text-align: center;">Etant donné le contexte, je propose une rencontre avec K et le Proviseur, en ma présence puis un travail écrit de K. Sur le respect des différences</p> <p style="text-align: right;"><u>GDZ</u></p>
Absences répétées <input type="checkbox"/>	
Refus de travailler <input type="checkbox"/>	
Perturbation <input type="checkbox"/>	
Violence verbale <input checked="" type="checkbox"/>	
Violence Physique <input type="checkbox"/>	
Dégradations <input type="checkbox"/>	
Vol <input type="checkbox"/>	
Autre <input type="checkbox"/>	

RECIT DÉTAILLÉ DES FAITS (paroles prononcées, gestes, réactions...)

En cours de français, lors de l'étude d'un texte de JJ Rousseau, K. a contesté l'idéologie du texte qui va à l'encontre de ses convictions religieuses islamistes. Il a crié que l'islam était insulté et qu'il ne pouvait pas continuer à assister au cours.

J'ai tenté de l'empêcher de sortir de la classe. K. m'a bousculé - Excédé, j'ai donné un coup de pied dans le sac de K. et l'ai traité d'abruti - Ce que je n'aurais jamais dû faire, je le regrette.

Nom, qualité, Signature

T D...

Professeur de lettres T D

Décision de la Commission, date

Pétition signée par l'ensemble des élèves de la classe de Karim

Toute la classe de seconde BEP MDC est choquée par ce qui arrive à notre camarade Karim. En arrivant en cours, le professeur a annoncé qu'on allait faire une interrogation écrite. Elle a demandé à 3 élèves de changer de place. Les élèves S et P ont refusé. Le professeur n'a rien dit. Karim a dit « Je suis au premier rang, juste devant vous, vous me voyez bien, je ne veux pas changer de place. » Le professeur s'est énervé et a dit « Puisque c'est cela, je ne te donne pas le texte du devoir et tu auras zéro. » Karim a dit que c'était injuste, que S et P ont refusé et qu'à eux, on ne dit rien. Il a ajouté très fort : « Le jour du jugement dernier, je serai là pour témoigner de toutes les choses que vous me faites et, là, on verra qui ira en enfer. » Le professeur a dit des propos très humiliants pour Karim, nous n'avons pas retenu tous les mots car nous étions très choqués et nous avons peur. Karim a pleuré durant toute l'heure, la tête dans ses bras car le professeur ne lui a pas donné le texte du devoir. Karim nous a dit qu'il avait été convoqué chez le proviseur et que le professeur d'anglais avait écrit qu'il avait menacé son mari et l'école et qu'il demandait son renvoi. Karim n'a jamais menacé le professeur d'anglais, nous le jurons. C'est très injuste pour Karim qui est un bon camarade. Nous sommes solidaires de Karim.

Informations complémentaires obtenues lors de l'exposé oral du cas et des questions factuelles qui ont suivi

Sur le lycée

- 40% d'élèves boursiers, 195 aidés par le fonds social, 35% recrutés dans des quartiers difficiles.
- Un tiers des professeurs a plus de 45 ans.
- Le travail entrepris dans le cadre du CESC vise à la création d'une cellule d'écoute ; il est animé par un « victimologue » ; aux 2 premières séances sont présents 80% de professeurs, 10% de surveillants, les CPE et quelques ATOS ; les autres séances ont été moins suivies ; les professeurs en difficulté ont décliné les invitations.

Sur Karim

- Avant sa majorité Karim a eu à connaître le juge des enfants, pour de petits vols, ce qui explique le suivi éducatif jusqu'à sa majorité.
- La mère de Karim vient volontiers au lycée à chaque fois qu'elle y est invitée ; le père ne s'est jamais déplacé.
- Sur ses absences entre Toussaint et Noël, après enquête sociale, il s'avère que Karim a été expulsé par son père du domicile familial, sans doute parce qu'il avait repris des activités délinquantes. Il vit alors chez l'un ou l'autre, et dans une cave où un frère vient lui apporter à manger, avec la complicité de la mère ; ce qui explique l'état de fatigue et de saleté de Karim pendant cette période, ainsi sans doute que son agressivité.
- C'est à cette époque qu'il se rapproche d'une organisation religieuse, les Jeunes musulmans de France, proche de Tariq Ramadan, association qui écrira une lettre « très amicale » au proviseur lui demandant un entretien pour présenter la défense de Karim ; demande à laquelle le proviseur opposera un refus poli au nom de la laïcité.

Sur les incidents

- L'incident pendant le cours de Français est provoqué par Karim, qui refuse d'étudier un texte de Rousseau, un auteur, déclare-t-il « *en contradiction avec mes croyances religieuses.* »
- Le 13 janvier, le proviseur et son adjoint reçoivent Karim et sa mère. Après lecture des rapports de professeurs et la notification de son exclusion provisoire et du Conseil de discipline, Karim se lève, furieux et apostrophe les personnels de direction : « *Vous croyez ces mensonges ? Qu'est-ce que vous avez tous contre moi ? Les professeurs mentent ! Attention vous n'allez pas vous en tirer comme cela !* » Il renverse sa chaise, quitte le bureau en claquant la porte. Sa mère le suit : « *Tous des incapables, des sales racistes, on a les moyens de vous détruire !* »
- Le 14 janvier le professeur principal déclare au proviseur : « *Je ne peux pas l'écrire, mais il n'y a pas de hasard, malheureusement mon collègue d'Anglais a toujours eu des problèmes relationnels avec les élèves et surtout ceux d'origine étrangère.* »
- Le proviseur consulte alors le dossier du professeur et découvre 8 « plaintes » en 12 ans adressées au recteur pour atteinte à l'intégrité d'un fonctionnaire dans l'exercice de ses fonctions, avec demande d'un franc « de dommages et intérêts » : son cahier de notes a été volé, le dos de son chemisier a été taché d'encre, un élève l'a insulté, etc.

Après l'intervention du délégué de la classe

- Le proviseur est ébranlé par ce témoignage qui ne peut être l'effet d'une solidarité d'origine, seuls 4 élèves de la classe étant d'origine maghrébine ; il organise d'autres

entretiens avec des élèves, à l'issue desquels il acquiert la conviction absolue que la version des faits rapportée par les élèves est la bonne.

- Karim avait été placé de longue date, seul à une table du premier rang, devant le professeur d'Anglais ; ce jour-là elle lui demande de se déplacer pour composer à une autre table ; Karim refuse ce qu'il perçoit, à juste titre, comme une brimade ; le professeur refuse de lui donner le sujet malgré les protestations de l'élève qui demande à composer ; aucune menace n'a été proférée contre le professeur ; les propos « humiliants » à l'égard de Karim ont été les suivants « *Va faire ton jeûne dehors !* » (Nous sommes au cours du mois de carême musulman.)
- Le professeur d'Anglais porte plainte au pénal contre Karim ; les 2 procédures, disciplinaire et pénale, se déroulent alors parallèlement et de manière indépendante ; en particulier, le procureur apprend quelques semaines après la tenue du Conseil de discipline, le passage de Karim au Tribunal correctionnel, sans que son témoignage ait été sollicité.

Analyse de la situation

La dimension morale

Elle est très présente, d'abord car elle guide certains comportements d'acteurs.

- Le délégué met en avant son éducation morale et religieuse familiale pour légitimer et donner plus de force son intervention ; juridiquement son statut de délégué suffisait... Dans l'esprit des élèves, la morale est souvent supérieure au droit.
- Karim ne menace pas le professeur (il n'est pas fou, il ne se prend pas pour Dieu), il porte un jugement moral sur son action, il la condamne moralement (« Vous irez en enfer. »)

Elle est présente ensuite par les atteintes moralement intolérables à la dignité de certains protagonistes.

- Les incivilités et les violences physiques de Karim, de sa mère et du professeur de Français.
- Les comportements racistes et la remarque antireligieuse et raciste du professeur d'Anglais.
- Le comportement du père vis-à-vis de son fils.

La dimension juridique

- Concernant la procédure disciplinaire, le proviseur fait une lourde erreur en confondant « exclusion temporaire » et « mesure conservatoire » (décret du 19 décembre 1985 sur le Conseil de discipline) ; la « double peine » ainsi signifiée à Karim et sa mère le 13 janvier, leur donne l'impression qu'ils sont déjà (et injustement !) condamnés et explique en partie la violence de leur réaction, ce que reconnaît le proviseur.
- Le rapport du professeur d'Anglais (ainsi que vraisemblablement sa déposition au pénal) est juridiquement un *faux témoignage* ; mais seul le proviseur le sait.
- On aimerait connaître les dispositions du règlement intérieur, notamment concernant les absences : les dispositions prévues ont-elles été prises à l'égard de Karim au 1^{er} trimestre ? Par ailleurs ces dispositions sont-elles pertinentes ?
- Concernant la procédure pénale, elle se déroule selon les principes habituels (indépendance des procédures disciplinaires et pénales et supériorité du jugement pénal) ; aucune demande de témoignage ni de communication du compte-rendu du Conseil de discipline, n'est venue du juge d'instruction ou du Tribunal ; le proviseur entreprend alors une démarche auprès du Tribunal pour venir témoigner lors du procès.
- Le Code pénal a été récemment modifié pour renforcer les peines pour insultes, menaces et violences à l'égard des enseignants ; les Parquets ont reçu des instructions pour réclamer des peines sévères pour sanctionner les atteintes aux personnes et aux biens des enseignants.

La dimension éthique

Les valeurs dont se prévalent les protagonistes ou qui les font agir sont ici la justice, la vérité, le respect de la dignité de l'autre, la laïcité, l'égalité et surtout la solidarité :

- des élèves entre eux et envers Karim ;
- de la mère envers son fils ; du frère envers son frère ;
- des JMF envers Karim ;
- des professeurs entre eux, y compris et jusqu'à un certain point vis-à-vis de la collègue fautive (témoignage oral mais pas écrit par exemple) ;
- du proviseur envers ses professeurs.

La question est alors de savoir jusqu'où peut ou doit aller la solidarité du proviseur vis-à-vis du professeur d'Anglais, à la fois fautif et victime (tout raciste qu'elle soit, c'est aussi une

personne en souffrance), au disciplinaire d'abord, au pénal ensuite. Au pénal en particulier, l'accusation (justifiée) de faux témoignage risque de se retourner gravement contre le professeur et d'entraîner une condamnation pénale préjudiciable à la poursuite de sa carrière.

« Comment agir au mieux pour... », doit-on se demander pour conclure l'analyse.

- pour Karim : le mieux serait qu'il reste scolarisé et que justice lui soit rendue ;
- pour la classe : que justice soit rendue à Karim ;
- pour les professeurs : ils sont partagés entre les valeurs de justice et de solidarité ; une solution qui ménage l'une et l'autre aurait leur faveur en Conseil de discipline ;
- pour la société : évidemment que justice soit rendue.

Que s'est-il réellement passé ensuite ?

Au Conseil de discipline, le proviseur a fait état oralement de son intime conviction ; il a proposé au vote l'absence de toute sanction, avec un simple changement de classe présenté comme une mesure pédagogique : 13 voix pour et 2 voix pour l'exclusion définitive.

Au Tribunal correctionnel le proviseur a fait un « témoignage de moralité » en faveur de Karim, mais sans vouloir dénoncer le faux témoignage du professeur ; Karim a écopé de 2 mois de prison avec sursis, de 80 heures de travail d'intérêt général et de 450 euros de dommages et intérêt au civil.

Karim est resté scolarisé un mois et demi puis a disparu de l'établissement...

Synthèse

Beaucoup de choses tournent ici autour de *l'humiliation* : professeur humilié par ses élèves, élève humilié par sa situation familiale et sociale, puis par un professeur. Comment retrouver sa dignité ? En humiliant ceux par qui on se sent humilié, en demandant régulièrement au recteur une reconnaissance symbolique des petites humiliations dont on est victime, en demandant à la Justice, au prix d'un faux témoignage, de recouvrer la face, pour le professeur ? En fuyant dans la délinquance ou en cherchant une espérance dans la religion pour Karim ?

Comment aussi, pour un adolescent poursuivre la *construction de son identité personnelle* dans ce contexte d'humiliation ? On touche ici l'articulation du « je » et du « nous », de l'individu et du collectif, du sujet et des groupes dans lesquels il s'inscrit. Que reste-t-il à Karim comme cadre collectif suffisamment bon pour exister dans sa dignité recouvrée ? Sa famille ? L'établissement ? Les blessures sont profondes. Sans doute la délinquance ou la religion, en espérant que ce ne sera pas les deux !

D'où la troisième problématique, celle de la *solidarité*, présente sous beaucoup de formes, sociale, religieuse, familiale, institutionnelle, d'âge, corporative ; valeur ici en tension avec celle de *justice*. Comme souvent, les élèves attendent du chef d'établissement qu'il garantisse la justice, les professeurs qu'il mette en œuvre sa solidarité. Comment être solidaire avec ceux qui sont le plus proches, ou avec ceux dont on est responsable, dans la famille, dans l'institution, sans faire injustice aux autres ? Le proviseur s'est trouvé placé devant cette impossible équation et a tenté de la résoudre à sa manière, en voulant rendre grâce aux deux : la justice au Conseil de discipline, la solidarité devant la Justice. On connaît la suite : au Conseil de discipline justice a été rendue, mais au tribunal correctionnel la justice est passée...